LA COP 31 D'ANTALyA

Les 5 priorités de la CFE-CGC

COP31
ANTALYA • TÜRKIYE
9 - 20 NOVEMBRE 2026



Contact

Christian Taxil
Secrétaire national CFE-CGC,
Industrie, Souveraineté
et Environnement

christian.taxil@cfecgc.fr

linkedin.com/in/christian-taxil-92951919
Tél. : +33 6 64 78 24 38

LES 5 PRIORITÉS DE LA CFE-CGC

1. Pour une transition juste, anticipée et protectrice
2. Pour une industrie décarbonée et souveraine
3. Le dialogue social au cœur des transformations
4. Biodiversité, eau et territoires : renforcer la résilience
5. Pour une énergie bas carbone, accessible et souveraine

La Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) représente les cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise et salariés des fonctions publiques. Elle porte une conviction : la transition écologique ne réussira pas sans celles et ceux qui font fonctionner nos entreprises et nos services essentiels.

La COP31 se tient à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La Turquie préside la conférence et conduit son programme d'action ; l'Australie assure la conduite des négociations. La CFE-CGC participe comme organisation observatrice, dans l'espace de dialogue ouvert aux partenaires sociaux.

Après Belém, l'enjeu est de passer des engagements aux réalisations. La COP30 a ouvert un nouveau chantier sur la transition juste, retenu des indicateurs d'adaptation et appelé à renforcer le financement des pays les plus vulnérables. La COP31 doit préciser les moyens, les responsabilités et le suivi concret de ces avancées.

Nous défendons une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions, compatible avec l'Accord de Paris, qui concilie protection des salariés, maintien des capacités productives et respect des limites planétaires. Une politique climatique ne se juge pas seulement à ses objectifs, mais aussi à sa capacité à sécuriser les emplois, les investissements, les compétences et les territoires.

La présidence de la COP31 place l'énergie propre, l'industrialisation verte, les villes résilientes, la formation, la nature, l'eau et le financement au centre de son programme d'action. Ces priorités rejoignent les enjeux que nos fédérations rencontrent chaque jour dans leurs métiers et leurs bassins d'emploi.

La CFE-CGC appelle à un dialogue sincère et organisé entre États, syndicats, employeurs et citoyens. Les représentants des salariés doivent participer à l'élaboration des solutions, et pas seulement à leur mise en pratique. Cette exigence est aussi une condition d'efficacité économique.

C'est dans cet esprit de coopération et de responsabilité que s'inscrivent nos cinq priorités pour Antalya : relier climat, travail, production, énergie et vivant, sans opposer urgence écologique et justice sociale.

1 POUR UNE TRANSITION JUSTE, ANTICIPÉE ET PROTECTRICE

L'adaptation au changement climatique doit devenir une politique du travail à part entière, construite avec les salariés et leurs représentants. Elle doit anticiper les risques, protéger la santé et préparer les mutations des métiers.

Prévenir les risques et adapter les organisations

Chaleurs extrêmes, sécheresses, inondations, feux et aléas climatiques modifient déjà le fonctionnement des entreprises. Toutes les activités sont concernées : travaux en extérieur, industrie, transports, activités tertiaires, réseaux et services publics. Les employeurs doivent analyser les expositions, adapter les horaires et les locaux, renforcer la prévention et intégrer ces risques aux évaluations professionnelles.

En France, le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) définit un cadre utile. Son application appelle des déclinaisons sectorielles et territoriales, avec des moyens, des objectifs et un suivi associant les partenaires sociaux. Les conditions de travail ne peuvent rester la variable d'ajustement de la transition.

Faire de la transition juste une réalité

Le mécanisme international de transition juste engagé à Belém doit donner une place effective au travail décent, au dialogue social, à la protection sociale et à la formation. Nous demandons des parcours sécurisés pour les salariés des secteurs en mutation, des droits à la reconversion et des dispositifs d'accompagnement fondés sur les besoins réels des territoires.

L'anticipation des emplois et des compétences est déterminante. Elle doit permettre d'identifier les activités en déclin, les métiers émergents et les formations à construire avant les transformations. La CFE-CGC défend des transitions négociées, limitant les ruptures d'emploi et préservant les savoir-faire.

Relier adaptation et financement

Le financement climatique doit soutenir l'adaptation des économies, des infrastructures et des populations exposées, sans aggraver les inégalités. Les engagements pris à Belém sur le renforcement des ressources d'adaptation doivent être traduits en instruments lisibles, accessibles et suivis dans la durée. La COP31 est l'occasion de rendre cette exigence opérationnelle.

2 POUR UNE INDUSTRIE DÉCARBONÉE ET SOUVERAINE

La décarbonation de l'industrie et la préservation des capacités productives doivent progresser ensemble. La transition ne peut réussir si les émissions diminuent ici au prix d'une délocalisation des productions, des emplois et des compétences.

Investir dans une industrie bas carbone

Transformer les procédés industriels suppose des capitaux patients, une énergie décarbonée compétitive, des réseaux et des infrastructures robustes. Les filières les plus exposées - sidérurgie, chimie, ciment, verre, automobile et sous-traitance - ont besoin de trajectoires lisibles à long terme et d'un accompagnement adapté. La recherche, l'innovation et la formation doivent être reliées à la capacité de produire en France et en Europe.

La CFE-CGC défend une politique industrielle cohérente, intégrant souveraineté, performance environnementale, emploi qualifié et cohésion territoriale. Les aides publiques doivent être ciblées, évaluées et assorties de contreparties en matière d'investissement, d'emploi et de décarbonation. Les salariés doivent pouvoir apprécier les résultats des engagements annoncés.

Sécuriser les chaînes de valeur et les compétences

L'accès aux matières premières, aux technologies, aux équipements critiques et à l'énergie conditionne l'autonomie de nos choix. Une stratégie européenne exige des chaînes d'approvisionnement robustes, des capacités de recyclage, des achats publics mieux orientés et une politique commerciale attentive aux coûts carbone et aux conditions sociales de production.

L'industrialisation verte mise en avant par la COP31 doit servir une transformation réelle et non un simple déplacement géographique des émissions. Les partenariats internationaux peuvent favoriser le transfert de technologies et le développement industriel local, à condition de promouvoir le travail décent et de lutter contre le dumping environnemental ou social.

Ancrer la transition dans les bassins d'emploi

Les stratégies de filières doivent se décliner avec les collectivités, les centres de recherche, les entreprises et les partenaires sociaux. Logement, mobilité, eau, raccordements électriques, services publics et compétences déterminent la réussite des implantations industrielles. La responsabilité territoriale des entreprises doit être reconnue comme une dimension concrète de leur contribution à la transition.

3 LE DIALOGUE SOCIAL AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

La participation des salariés est un levier d'efficacité de l'action climatique. Les personnels de l'encadrement sont au centre des choix technologiques, des organisations du travail et de la conduite des transformations.

Un véritable dialogue environnemental

La CFE-CGC demande des moyens renforcés pour les représentants du personnel : consultation explicite sur les conséquences environnementales des décisions stratégiques, commission environnement dans les comités sociaux et économiques, formation adaptée, accès à des expertises et temps de délégation pour exercer pleinement leurs missions.

Le dialogue social doit intervenir en amont des restructurations, des investissements et des projets d'implantation. Il doit traiter ensemble les objectifs climatiques, les risques professionnels, l'emploi, les qualifications et les choix de production. Les entreprises ont besoin d'engagements vérifiables, discutés avec leurs salariés, plutôt que d'indicateurs sans effet sur les décisions.

Donner du pouvoir d'agir à l'encadrement

Ingénieurs, cadres, agents de maîtrise et techniciens assurent la qualité des décisions, leur application et la maîtrise des risques. Ils doivent disposer de formations aux enjeux climatiques, énergétiques, industriels et de biodiversité, ainsi que d'espaces d'alerte et d'expression professionnelle. Leur responsabilité ne peut croître sans droits ni moyens correspondants.

La CFE-CGC défend également une gouvernance attentive au temps long, grâce à une place renforcée des administrateurs salariés dans les conseils. Elle porte de longue date l'objectif d'une représentation des salariés à hauteur d'un tiers et la reconnaissance de la spécificité de l'encadrement.

Associer les partenaires sociaux aux décisions

Les décisions internationales ne doivent pas laisser le monde du travail à la périphérie. La COP31 doit faire progresser le mécanisme de transition juste, dans lequel les organisations syndicales participent aux discussions, à la mise en pratique et à l'évaluation des politiques. Sans adhésion et sans sécurité pour les salariés, les transformations seront plus difficiles et moins durables.

4 BIODIVERSITÉ, EAU ET TERRITOIRES : RENFORCER LA RÉSILIENCE

L'action climatique ne peut être séparée de la protection de la biodiversité, de l'eau et des sols. Les écosystèmes rendent des services essentiels à la santé, à l'agriculture, à l'économie et à la qualité de vie des populations.

Traiter ensemble climat, nature et ressources

La COP31 met en avant les liens entre les conventions internationales sur le climat, la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. Pour la CFE-CGC, cette approche intégrée doit guider les décisions publiques et privées : prendre en compte les interactions entre eau, énergie, alimentation, biodiversité et activités humaines, au lieu de déplacer les impacts d'un milieu vers un autre.

L'artificialisation des sols, l'usage de l'eau, les atteintes aux milieux naturels et la pression sur les ressources doivent être étudiés dès la conception des projets. Le principe de prévention et la recherche de solutions sobres en ressources ne doivent pas devenir des formalités, mais des critères d'investissement et d'aménagement.

Construire des territoires résilients

Les réseaux d'énergie, d'eau, de transports et de télécommunications, les installations industrielles, les bâtiments et les services essentiels doivent être préparés aux crises climatiques. Les politiques de prévention, les plans de continuité d'activité et l'adaptation des infrastructures doivent être pensés à l'échelle des territoires, avec les collectivités et les salariés concernés.

Cette vigilance concerne aussi les nouvelles infrastructures numériques. L'implantation des centres de données doit intégrer la consommation électrique, les besoins en eau, l'occupation des sols, les impacts sur la biodiversité, les retombées économiques locales et la souveraineté technologique. Les bénéfices annoncés doivent être confrontés aux coûts environnementaux.

Reconnaître le vivant comme enjeu économique

La CFE-CGC souhaite que la biodiversité soit mieux intégrée à la gouvernance et au dialogue environnemental. Cela suppose de renforcer la connaissance scientifique, les compétences des salariés, les indicateurs de suivi et les capacités d'action sur le terrain. Les solutions fondées sur la nature ont leur place dans l'adaptation, sans se substituer aux réductions d'émissions indispensables.

5 POUR UNE ÉNERGIE BAS CARBONE, ACCESSIBLE ET SOUVERAINE

La transition énergétique doit garantir une énergie bas carbone, fiable et accessible. Elle conditionne à la fois la baisse des émissions, le pouvoir d'achat, la compétitivité des entreprises et notre souveraineté.

Reconnaître toutes les énergies bas carbone

Pour la CFE-CGC, les productions nucléaires et renouvelables sont complémentaires dans un mix énergétique cohérent. Elles doivent être considérées à l'aune de leurs émissions, de leur sécurité d'approvisionnement, de leurs coûts complets et de leurs impacts sur les territoires. Les choix énergétiques exigent une planification publique de long terme et une forte capacité d'investissement.

L'accélération de l'électrification, mise en avant par la COP31, suppose de développer parallèlement les moyens de production, les réseaux, les interconnexions, les flexibilités et les solutions de stockage. Il ne suffit pas de promouvoir des usages électriques : il faut garantir la disponibilité d'une électricité décarbonée à un prix prévisible pour les ménages et les entreprises.

Lier énergie et réindustrialisation

La maîtrise de l'énergie conditionne la transformation des procédés industriels, des transports et du bâtiment. Les politiques de décarbonation doivent protéger les activités électro-intensives, maintenir les compétences et soutenir la fabrication des équipements stratégiques. Les prix et les règles de marché doivent servir les investissements de long terme plutôt que fragiliser les sites de production.

La sobriété et l'efficacité énergétiques doivent progresser avec une attention aux usages réels, aux conditions de travail et à la justice sociale. Dans le bâtiment, la rénovation doit être accessible et tenir compte de l'adaptation aux fortes chaleurs ; dans les transports, les solutions doivent correspondre aux contraintes des salariés et des territoires.

Évaluer les impacts de toutes les filières

Les équipements de production, les réseaux et les systèmes de stockage ont une empreinte matérielle. Les besoins en métaux, en eau et en sols, la gestion des déchets et la fin de vie des installations doivent être intégrés aux décisions. L'innovation, le recyclage et la recherche sont nécessaires pour limiter les impacts, sans ralentir la sortie des énergies fortement émettrices.

CONCLUSION

À Antalya, l'heure doit être à la mise en pratique. Pour la CFE-CGC, la réponse climatique doit protéger les salariés et les territoires, renforcer l'industrie et garantir les conditions concrètes de la transition.

Nous appelons à articuler cinq exigences : transition juste, production décarbonée, dialogue social, préservation du vivant et énergie bas carbone accessible.

Aucune stratégie durable ne peut se construire sans les femmes et les hommes du travail. Leur expertise, leurs droits et leur participation sont des conditions de réussite.



Guide pratique CFE-CGC :
Communication On Engagement



Guide pratique CFE-CGC :
Ressources de demain

Positions CFE-CGC - actualisation novembre 2026

Références : UNFCCC, présidence COP31 et guides CFE-CGC.

Mes notes



Maison de la CFE-CGC
63 rue du Rocher
75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org